

S'ENGAGER AUTREMENT

Répondre aux défis du monde actuel
par le dialogue et l'engagement actionnarial

N°1 | Janvier 2026

VUE D'ENSEMBLE

La déforestation, un enjeu brûlant

10% : c'est la perte des étendues mondiales de forêts au cours des 30 dernières années provoquée par l'extension des cultures agricoles (production de bétail, de bois, de cacao, de soja, etc.), soit une superficie plus importante que celle de l'Union européenne¹.

Quelles sont les causes ?

La **déforestation pour l'agriculture**, mais aussi l'exploitation forestière, les feux ou encore l'urbanisation qui grignotent chaque année un peu plus d'espace aux forêts.

Pourquoi est-ce alarmant ?

■ À cause du changement climatique

Les forêts jouent un **rôle crucial dans l'atténuation du changement climatique** en agissant comme des puits de carbone qui absorbent et stockent le dioxyde de carbone de l'atmosphère. Ce processus est essentiel pour réguler le climat.

■ À cause de la perte de biodiversité

Les forêts couvrent presque **un tiers des terres dans le monde²** et abritent **80% de la biodiversité terrestre³**. Elles offrent un habitat à de nombreuses espèces, régulent les cycles de l'eau et empêchent l'érosion des sols. La déforestation est l'une des **principales causes** de la perte de biodiversité⁴.

■ À cause des impacts sociaux

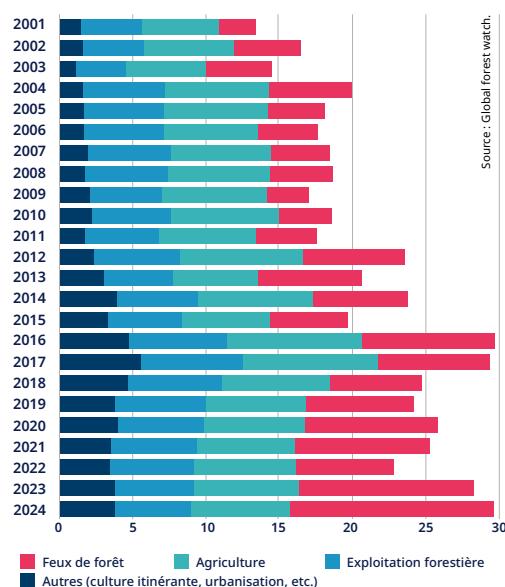
Dans les pays en développement, **plus d'un milliard de personnes dépendent des forêts pour leurs besoins de base** (bois, nourriture, plantes médicinales, etc.). Pour ces communautés, la déforestation équivaut à une perte de revenus, de sécurité alimentaire et de patrimoine culturel.

■ À cause des impacts économiques

De nombreux pans de l'économie dépendent des forêts, directement ou indirectement. Le secteur forestier a par exemple contribué à **hauteur de plus de 1 520 milliards de dollars** aux économies nationales en 2015⁵.

Pertes de couvert forestier au niveau mondial par causes

(en millions d'hectares)



LE SAVIEZ-VOUS ?



4% des forêts canadiennes ont été détruites lors des feux de forêt en 2023 et on estime que les émissions de CO₂ qu'ils ont causées étaient équivalentes à la combustion de produits fossiles d'un grand pays⁶.

1. Tendances éco en 50 graphiques. Bastien Drut, 2025

2. <https://www.fao.org/interactive/forest-resources-assessment/2020/en/>

3. <https://worldstats.com/country-stats/forest-area-by-country/>

4. <https://bigmedia.bpfrance.fr/nos-dossiers/deforestation-causes-consequences-et-solutions-pour-les-entreprises#quelles-sont-les-causes-de-la-deforestation>

5. <https://www.fao.org/3/cb9360en/online/src/html/forest-production-global-economy.html>

6. Byrne B. et al., « Carbon Emissions from the 2023 Canadian Wildfires », Nature, 2024.

ÉCLAIRAGE

Investir pour contribuer à la lutte contre la déforestation

Alors que la déforestation **se poursuit à un rythme alarmant**, les engagements politiques à l'échelle mondiale sont indispensables. Par exemple, lors de la COP26 en 2021, **plus de 100 pays se sont engagés à lutter contre la déforestation d'ici à 2030**. De son côté, l'Union européenne (UE) a adopté un règlement en 2023, qui exige que les sociétés opérant dans l'UE soient en mesure de **prouver que leurs produits ne sont pas issus de la déforestation**.⁷

À leur échelle, le secteur financier et les épargnants peuvent aussi contribuer à lutter contre la déforestation en orientant leurs capitaux vers des solutions d'investissements spécifiques. Voici quelques exemples.

L'échange dette-nature, un mécanisme financier innovant

Il s'agit d'un mécanisme dans lequel une partie de la dette d'un pays en développement est annulée en échange de son engagement à investir dans des projets de préservation de l'environnement.

Par exemple, le Salvador a mis en place ce mécanisme en 2024 et prévoit d'allouer **150 millions de dollars à des projets de reforestation et de gestion durable des terres** pour lutter contre la déforestation et préserver la biodiversité.⁸

De son côté, l'Équateur a également récemment annoncé la mise en place d'un « échange dette-nature » qui vise à **débloquer environ 460 millions de dollars sur 17 ans pour la préservation de sa forêt amazonienne**.⁹

La Tropical Forests Forever Facility, une initiative mondiale majeure

La Tropical Forests Forever Facility (TFFF), lancée lors de la COP30¹⁰ en novembre 2025 et soutenue par **plus de 50 pays**, est une **initiative ambitieuse pour financer la protection des forêts tropicales**. Elle vise à mobiliser jusqu'à **125 milliards de dollars** (d'acteurs publics, privés et philanthropiques) : ce capital sera investi et une part des rendements annuels sera versée aux pays forestiers qui conservent ou accroissent leurs forêts. Au moins 20% de ces versements seront destinés aux peuples autochtones et aux communautés locales.

S'engager contre la déforestation avec son épargne

Plusieurs solutions d'épargne peuvent être envisagées, par exemple :



Les fonds d'investissement qui bénéficient du **label Greenfin**. Il exclut entre autres les activités liées à l'exploitation forestière non durable.



Les fonds **d'obligations vertes**. Il s'agit d'un type d'emprunt qui finance exclusivement des projets ayant des bénéfices environnementaux, comme la préservation des ressources naturelles.



Les **groupements forestiers d'investissement**, structures qui permettent d'acquérir des parts de biens forestiers et visent à les préserver, à les valoriser et à encourager des pratiques forestières durables et responsables.

Au-delà de vos choix de placement, vous pouvez aussi confier votre épargne à une société de gestion d'actifs qui a fait de la lutte contre la déforestation un axe de dialogue prioritaire avec les entreprises dans lesquelles elle investit.



7. https://environment.ec.europa.eu/topics/forests/deforestation/regulation-deforestation-free-products_en

8. <https://www.reuters.com/sustainability/sustainable-finance-reporting/which-countries-have-completed-debt-swaps-nature-climate-2024-12-02/>

9. <https://www.nature.org/en-us/newsroom/ecuador-announces-debt-conversion-for-amazon-conservation-tnc-nature-bonds/>

10. Pour en savoir plus sur les implications pour les investisseurs des résultats de la COP30, veuillez consulter notre papier : <https://research-center.amundi.com/files/nuxeo/dl/8f1d66c9-3bb9-4661-88f7-131955731a26?inline=1>

ÉCLAIRAGE

L'engagement actionnarial, un levier d'action important d'Amundi

En 2024, Amundi a mené une politique d'engagement avec 163 sociétés dans lesquelles elle investit afin de lutter contre la déforestation.

Elle vise à identifier les sociétés dont les activités ont un impact critique sur les forêts et dont la stratégie de gestion des risques est insuffisante. Amundi les encourage notamment à :

- **S'engager publiquement à une politique « zéro déforestation »,** idéalement en 2025, couvrant 100% de leur production et consommation
- **S'engager à protéger** les droits et les moyens de subsistance des communautés locales
- **Restaurer, remédier et/ou compenser** les dommages passés liés à la déforestation.
- **S'assurer que le remplacement des énergies fossiles** par des biocarburants contribue réellement à lutter contre le changement climatique sans causer de déforestation.



Qu'est-ce que l'engagement ?

L'engagement actionnarial consiste à interagir de manière proactive avec les sociétés dans lesquelles un gestionnaire d'actifs investit afin d'atteindre un certain nombre d'objectifs dans un laps de temps prédéterminé.

Quel bilan ?

Un nombre croissant d'entreprises progresse dans :



L'évaluation complète des risques
liés à la déforestation.



La mise en place de mécanismes fiables
pour s'assurer du respect de leurs
engagements, couvrant leurs opérations
directes et chaînes d'approvisionnement,
avec une traçabilité des matières premières
jusqu'au niveau local.



Le respect de la conformité
et la mise en œuvre de politiques
et stratégies adaptées.



Le renforcement de la surveillance
par le conseil d'administration des
questions liées aux forêts.

Cependant, peu d'entreprises ont pris un engagement public complet de non-déforestation **couvrant 100% de leur production ou de leur consommation**, complété par un dispositif de suivi adéquat. Des efforts plus importants sont donc nécessaires.



Prochaines étapes

Amundi va **poursuivre son action** avec les entreprises sur la déforestation tout en engageant le dialogue avec de nouvelles sociétés afin **d'intensifier la lutte contre la déforestation**. Amundi encourage un **engagement zéro déforestation** couvrant toute la chaîne de valeur, ainsi qu'une meilleure transparence et collaboration. Pour les entreprises dont les progrès sont insuffisants, Amundi déployera des stratégies d'escalade (vote, exclusion), conformément à sa politique d'engagement.

Source : Rapport d'engagement 2024 d'Amundi

FOCUS

Nos résultats en matière d'engagement en 2024

Nous avons engagé un grand nombre d'entreprises dans lesquelles nous investissons...



2 883

émetteurs uniques engagés en 2024

...grâce à de nombreux experts en matière environnementale, sociale et de gouvernance (ESG)



+ de 40 analystes ESG

et de gouvernance d'entreprise, basés dans 5 pays à travers le monde

Thèmes clés de durabilité sur lesquels nous avons engagé les entreprises :

Transition vers une économie bas-carbone



1 691

émetteurs engagés

Préservation du capital naturel



759

émetteurs engagés

Capital humain & droits humains



843

émetteurs engagés

AVERTISSEMENT

Achevé de rédiger le 15 décembre 2025. **Investir comporte des risques, notamment un risque de perte en capital.**

Elle est uniquement fournie à titre indicatif et ne constitue pas une recommandation ni une analyse ou un conseil financier. Elle ne saurait en outre être considérée comme une sollicitation, une invitation ou une offre d'achat ou de vente d'OPC. Avant toute souscription d'un organisme de placement collectif (OPC), l'investisseur potentiel est invité à se rapprocher de son conseiller pour que ce dernier puisse s'assurer de l'adéquation de l'investissement envisagé avec sa situation financière et patrimoniale.

La décision d'investir doit tenir compte de toutes les caractéristiques ou de tous les objectifs d'un OPC. Rien ne garantit que les considérations ESG amélioreront la stratégie d'investissement ou la performance d'un fonds.

Les performances passées ne constituent pas une garantie ni un indicateur des performances futures.

Le présent document repose sur des sources qu'Amundi considère comme fiables au moment de la publication.

Les données, opinions et analyses peuvent être modifiées sans préavis. Amundi décline toute responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation des informations contenues dans ce document. Amundi ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable de toute décision ou de tout investissement effectué(e) sur la base des informations contenues dans le présent document.

Les informations contenues ne peuvent être copiées, reproduites, modifiées, traduites ou distribuées sans l'autorisation écrite préalable d'Amundi. Toutes les marques et logos éventuels utilisés à des fins d'illustration dans ce document sont la propriété de leurs détenteurs respectifs.

Amundi Asset Management : Société par Actions Simplifiée agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le numéro GP04000036 en qualité de société de gestion de portefeuille, dont le siège social est sis 91-93, boulevard Pasteur, 75015 Paris, France et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 437 574 452. Crédits photo : © Istock.